

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dd.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 12 AVRIL

L'affaire Turpin

L'émotion causée par les scandales du Panama n'est pas terminée, et nous pouvons ajouter qu'elle n'est pas près de l'être. La persistance de cette agitation tient autant à la répression insuffisante et mal dirigée des scandales qui ont été livrés à la connaissance de tous, qu'à ceux que l'on pressent, en quelque sorte, nombreux et peut-être plus graves encore.

En attendant, l'affaire Turpin pourrait bien être le point de départ d'une suite de révélations, dont l'importance dépasserait encore celles du Panama.

On sait que, il y aura bientôt deux ans, en juillet 1891, Turpin, l'inventeur de la mélinite, cet engin qui nous assura, pendant un moment, une si grande supériorité sur nos ennemis, était condamné à 3 ans de prison, pour divulgation de secrets d'Etat.

Turpin était accusé d'avoir révélé le mécanisme d'un de nos engins de guerre : or, il est maintenant acquis que l'engin divulgué appartenait à lui, son inventeur, et différait entièrement du type adopté dans nos arsenaux.

Cette condamnation ne fut qu'une vengeance de l'ancien ministre de la guerre, le Freycinet du Panama ; elle n'avait qu'un but : empêcher que l'accusé ne divulgât les secrets de M. de Freycinet.

Turpin a été la victime d'une véritable lettre de cachet, et la prison d'Etampes n'a été qu'une réédition de la Bastille.

A telle enseigne que le bourreau fit faire à sa victime des propositions par lesquelles il lui offrait sa liberté en échange de son silence.

Le Figaro, qui a entrepris de faire la lumière sur cette affaire, publie en même temps que le nom de l'intermédiaire la dépêche suivante adressée à cette occasion au sous-préfet d'Etampes :

Préfet à sous-préfet, Etampes.

« Autorisez Cardane communiquer librement avec Turpin, mais gardez-vous bien assister à son entretien. — BARGETON. »

Confiant dans l'avenir et dans ses droits, l'ombastillé préféra la vengeance à la liberté et aujourd'hui le Figaro commence la publication de ses révélations.

Que seront-elles ? Que répondra le misérable qui a fait séquestrer un citoyen français pour obtenir son silence ?

La mesure prise par le Président de la République, dans de pareilles circonstances, n'est pas une grâce, c'est davantage : c'est une réhabilitation et la condamnation de son dénonciateur.

Il faut que la victime devienne le Justicier.

Il faut que Freycinet aille prendre la place de Turpin.

Cette sanction s'impose.

Il faut qu'on sache lequel des deux fut un traître.

Attendons et poursuivons énergiquement l'œuvre de réparation.

JEAN DASSY.

INFORMATIONS

NOTRE NOUVEL AMBASSADEUR A LONDRES

C'est au conseil des ministres de mardi prochain que M. Develle, ministre des affaires étrangères, présentera à l'agrément du président du conseil et du Président de la République le successeur de M. Waddington à Londres.

UNE RÉUNION PLÉNIÈRE

Le groupe d'études de la Chambre a décidé de réunir les députés républicains la veille de la rentrée.

Il s'agira d'établir, d'après les vœux des Conseils généraux, et suivant les impressions que les membres de la majorité rapporteront de leurs départements, la liste des projets que la Chambre devra voter avant la fin de la législature.

On s'occupera également des questions budgétaires et des moyens proposés par le gouvernement pour arriver à une entente avec le Sénat.

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Sur la proposition de MM. Déroulède et Larochette-Joubert, le Conseil général de la Charente a voté un vœu invitant M. Carnot à honorer de sa présence les fêtes du Concours régional d'Angoulême, en lui promettant l'accueil le plus chaleureux des populations charentaises.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Le Journal officiel publie le compte rendu des opérations des caisses d'épargne pendant la décennie du 1^{er} au 31 avril. Les dépôts de fonds se sont élevés à 3,508,642 fr. 44 et les retraits à 18,853,377 fr. 41. Depuis le 1^{er} janvier les excédents de retraits ont atteint la somme de 174,763,966 fr. 34.

LES GRÈVES DANS LA SOMME

On télégraphie d'Amiens que les grèves prennent de grandes proportions dans la Somme.

M. Lafargue, député, est arrivé hier ; les grévistes l'attendaient à la gare et lui ont offert un bouquet. Il a traversé la ville escorté de plus de dix mille personnes ; il n'y a pas eu de désordre. Le soir, il a organisé une réunion d'ouvriers de toutes les corporations.

Après le discours de M. Lafargue et ceux de différents orateurs socialistes, un comité de la grève générale a été formé.

Les grévistes reprendront le travail dans les mines où l'on donnerait une augmentation de salaires et appliquerait la journée de onze heures.

Les usines David Huot et Lavallard viennent d'accepter ces conditions. Aujourd'hui nouvelle réunion sous la présidence de M. Lafargue.

GRÈVE DANS LE BORINAGE

Hier, dans un grand meeting qui a eu lieu à Quaragnon (Belgique), et auquel assistaient près de 5,000 mineurs, la grève générale dans la région du Borinage a été décidée pour aujourd'hui.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le Journal officiel a publié hier un mouvement judiciaire, où nous relevons les nominations suivantes :

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Be-lat, président de chambre à la cour de Poitiers.

Président de chambre à la cour de Poitiers, M. Espierre, juge d'instruction au tribunal de la Seine.

Procureur de la République à Mamers, M. Leroux de la Jonquière.

Substitut à Blois, M. Bastide.

Substitut à Saint-Quentin, M. Mialaret, substitut à Pont-Audemer.

Substitut à Pont-Audemer, M. de Lafon de Jeanverdière.

A CHICAGO

A la conférence qui a eu lieu lundi soir à l'administration de l'Exposition entre les chefs ouvriers, le directeur des travaux a rappelé que suivant l'accord conclu au commencement des travaux, les ouvriers syndiqués et non syndiqués devaient travailler ensemble sans distinction.

Les chefs ouvriers ont accepté cette situation et ont déclaré que la grève était terminée.

MANIFESTATION FRANCO-RUSSE

La jeunesse brestoise avait offert par souscription populaire une statuette en argent au tzarewitch.

Hier matin, le maire de Brest a reçu par l'intermédiaire du gouvernement russe une lettre de remerciement du tzarewitch.

Le maire a convoqué aussitôt la municipalité.

Le document sera lu aux élèves des écoles demain et donnera lieu à une manifestation patriotique.

L'INFLUENZA

L'influenza s'est déclarée avec une certaine violence à Paris, parmi les employés de la recette principale des postes. Un quart de l'effectif est atteint ; hier encore, cent vingt employés se sont présentés à la visite médicale et ont été exemptés du service.

Cette épidémie dont le caractère est, quand à présent, assez bénin, cause néanmoins une grande désorganisation dans les services de la recette principale des postes.

On télégraphie de Rome :

Léon XIII avait décidé de recevoir demain, dans la basilique de Saint-Pierre, différents pèlerins. Le docteur Lapponi s'y est absolument opposé. La réception aura donc lieu dans la salle Clémentine.

M. Iswosky a demandé au pape une audience pour le grand-duc et la grande-duchesse Vlatimir. Le pape y a consenti avec plaisir. On ne sait pas si la réception aura lieu avant ou après celle de l'empereur d'Allemagne.

Conseils généraux

VAR

Le Conseil général du Var a adopté un vœu tendant à ce qu'une assemblée constituante soit élue à l'effet d'enlever de la constitution

tout ce qui est d'essence monarchique en la mettant ainsi en harmonie avec les aspirations du pays ; aucun des membres de la Chambre actuelle ne pourrait faire partie de cette constituante. Le préfet a formulé des réserves au sujet de ce vœu, qui empêcherait la réélection de M. Clémenceau.

CORSE

Le Conseil général de la Corse qui était convoqué pour lundi a dû se séparer sans avoir pu délibérer : 8 membres seulement sur 62 que compte le Conseil s'étaient rendus à l'appel. Une nouvelle convocation sera adressée pour lundi prochain.

TERRITOIRE DE BELFORT

Le Conseil général a émis les trois vœux suivants :

1^o Que la Compagnie de l'Est mette en circulation des trains légers s'arrêtant aux passages à niveau ; 2^o que le canal des Deux-Mers soit construit à bref délai ; 3^o que les routes nationales soient déclassées et remises aux chemins vicinaux.

VOSGES

M. Melin, élu président du Conseil général, en remplacement de M. Jules Ferry, a fait l'éloge de son prédécesseur.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 12 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 3 h.		+ 23°
Ce matin, à 8 h.		+ 40°
Midi,	760 ^{m/m}	+ 20°
Hausse	3 ^{m/m}	
Baisse	2 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 5°

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 10 avril 1893

Lundi, à 3 heures 1/2, le Conseil général du département de Maine-et-Loire s'est réuni sous la présidence de M. le comte de Maillé, député.

Au début de la séance, M. le président, après avoir mis en possession de son siège M. le docteur Michalowitch, prononce d'une voix émue, au sujet de la perte cruelle éprouvée par le Conseil dans la personne de M. le comte de Beaumont, une allocution qui a vivement touché tous les anciens collègues du regretté défunt.

Après avoir déposé les différents dossiers relatifs aux affaires qui doivent faire l'objet de la première discussion, M. le comte de Maillé suspend la séance à 3 h. 3/4 et en fixe la reprise à 3 heures.

Assurances départementales

La première question qui se présente est relative aux assurances contre l'incendie des bâtiments départementaux.

Le montant des primes est de 2,409 fr., dont 2,271 fr. 50 pour le département.

En 1893, la dépense est augmentée de 20 fr. pour le coût des polices.

Le Conseil général donne à M. le Préfet acte de cette communication.

Legs Genin

D'après le rapport de M. le Préfet, sur 84 départements intéressés, 73 ont accepté la transaction présentée par le département de l'Isère et les héritiers Genin.

Les conclusions du rapport de M. le Préfet sont adoptées.

Secours Bouvet et Bérault

Il est alloué une somme de 300 fr. à la veuve Bouvet.

Egalement adopté un rapport tendant un secours renouvelable de 300 fr. à M^{me} Bérault, veuve de M. Bérault, agent voyer cantonal de Saumur.

Le hannetonage

M. le président donne avis d'un vœu du Comice agricole de Durtal proposant d'employer à cette destruction les loisirs des écoles communales, sous la direction des instituteurs.

M. le Préfet demande de consulter M. l'inspecteur académique en ce qui concerne le rôle des instituteurs et de leurs écoles dans la destruction du fléau.

Le soin de trancher la question est remis à M. le Préfet.

Conseil de l'enseignement primaire

Le mandat triennal de quatre délégués du Conseil général qui doivent faire partie de ce Conseil étant expiré, MM. de Soland, de Rochebouët, Richou et Grignon, délégués sortants, sont réélus.

L'église de Trèves-Cunault

Cette église, monument historique, a besoin de réparations. Elles sont ajournées jusqu'à ce qu'un rapport détaillé ait été fourni par l'architecte.

Débats de tabac

M. Richou est désigné pour faire partie de la commission des bureaux de tabac en remplacement de M. Bouton.

Pêche fluviale

Malgré les instances de M. Grignon et celles de la majorité du Conseil, le ministre s'est refusé à la suppression des filets-barrages dans la Loire.

En conséquence, la dernière adjudication du droit de pêche dans la Loire, pendant six années, est maintenue dans les conditions de l'arrêté ministériel du 10 août 1892.

Vicinalité

Différentes propositions concernant la vicinalité des communes de Freigné, de Saint-Rémy-en-Mauges, le Fief-Sauvin, Thorigné, la Possonnière, Saint-Christophe-du-Bois, Yzernay, Saint-Cyr-en-Bourg sont adoptées successivement.

La séance est renvoyée à mardi soir.

Patrouille de Saint-François de Sales

Judi et vendredi prochain, les jeunes gens du patronage offrent à leurs souscripteurs une soirée dramatique.

Où jouera : 1^o *Arthur de Bretagne*, drame en trois actes ; 2^o *On demande des domestiques*, comédie en un acte.

Les personnes qui désireraient assister à cette soirée sont priées de s'adresser à M. l'abbé Humeau, vicaire de la Visitation, pour avoir des cartes.

Arthur I^{er}, duc de Bretagne, naquit à Nantes le 30 avril 1187; il était fils de Geoffroy le Beau, comte de Bretagne, et descendant du roi Henri II d'Angleterre. A peine sorti de l'enfance, il perdit son père et fut proclamé duc, 1196. Philippe-Auguste le prit sous sa protection, le fit chevalier au moment où il déclarait la guerre à Jean-sans-Terre, et l'engagea à prendre les armes. Arthur alla mettre le siège devant Mirebeau, en Poitou, mais refoulé par des forces plus considérables, il fut fait prisonnier, et conduit en sûreté à Falaise.

Jean-sans-Terre, tenta vainement, par des promesses et par des menaces, de le faire renoncer à ses droits sur la Bretagne; n'ayant pas réussi, et apprenant qu'Arthur allait épouser une fille du roi de France, il résolut de se débarrasser du jeune homme, et fut même, dit-on, son propre bourreau. Le crime eut lieu à Rouen, le 3 avril 1203; le corps du duc fut précipité dans la Seine, retrouvé par des pêcheurs, et inhumé à l'abbaye Notre-Dame-du-Pré.

Interdiction de la pêche

L'arrêté préfectoral sur l'interdiction de la pêche a paru. La pêche fermera le dimanche 16 avril au soir jusqu'au dimanche 18 juin au matin.

Tentative de suicide à Saumur

Cette nuit, vers minuit, le nommé Albert M., commis chez M. Pichard, coiffeur, rue Nationale, s'est jeté dans la boire Quentin, après avoir absorbé le contenu d'une fiole de nitrate d'argent (dit-il).

Au bruit de sa chute, M. Tortu, qui dirige les bains de l'Ecole, accourut et put le retirer. Il était déjà tout roide, mais les soins empressés que lui prodiguèrent M. Tortu et M. P. ymagreure, pharmacien, parvinrent à le ranimer. Il a été transporté dans un état alarmant à l'Hospice et il se plaint de souffrir beaucoup. Il est impossible pour le moment de se prononcer d'une façon bien définitive sur son état.

On ignore les motifs qui ont pu le pousser à cette tentative de suicide.

Accident de voiture à Saumur

Ce matin, vers huit heures, l'essieu d'une charrette, chargée de trois énormes tonnes de vin, s'est rompue au ras de la fusée, au moment où le conducteur voulait se garer, à l'entrée du grand pont, tout près du théâtre, d'un omnibus qui arrivait en sens inverse.

Fort heureusement la roue qui restait est venue faire arc-boutant contre la bordure du

trotoir et amortir la chute des tonneaux qui, sans cela, auraient pu se briser ou rouler au loin et occasionner des accidents.

Médecins militaires

Les médecins militaires ont été considérés jusqu'à présent comme tous les docteurs diplômés, au point de vue de la clientèle civile.

Des réclamations s'étant produites, le ministre de la guerre a décidé que la pratique de la clientèle civile n'est compatible avec la situation des médecins militaires et avec leurs devoirs envers l'armée que si elle est désintéressée et gratuite, le médecin militaire devant se borner à donner son concours à ses confrères civils, sans leur faire concurrence.

Les obsèques de M^{me} Faugeron à Angers

Aux obsèques de M^{me} Faugeron dont nous avons déjà parlé hier, le deuil était conduit par M. le général Faugeron, commandant la place de Lyon, son fils et ses deux gendres.

Etaient présents à la cérémonie : M. le général de division Fabre, M. le général Mourland, MM. les généraux en retraite Segretain et Chesneau, MM. Bodinier et Richou, conseillers généraux, et la plupart des principales notabilités de la ville.

De nombreux officiers de toutes armes et quelques membres du Conseil municipal de Saint-Georges-sur-Loire y assistaient également.

A l'issue de la cérémonie funèbre, le corps a été emmené à Saint-Georges-sur-Loire où il devait être inhumé; et, là encore, une foule nombreuse attendait, rendant ainsi un hommage suprême à la regrettée défunte.

La sécheresse

Des correspondances que nous recevons de tous les points du département, il résulte que le beau temps dont nous nous réjouissons tant en ville commence à durer un peu trop au gré des agriculteurs.

On demande de l'eau dans les campagnes, de l'eau à cors et à cris.

On n'aurait bientôt, si ce temps continuait, plus rien à donner à manger aux bestiaux.

Les arbres à fruits sont superbes, il est vrai, mais les fourrages ne poussent pas.

Incendie à Trèves-Cunault

Un incendie à encore dévoré avant-hier un hectare de brandes appartenant à M. de Terre-basse, propriétaire à Trèves-Cunault.

Le sieur Thibault, garde de M. de Terre-basse, ayant aperçu la fumée s'élever au-dessus du lieu dit les Broses, accourut, et avec l'aide de quelques personnes put arrêter l'incendie.

Les pertes s'élèvent à 20 francs, non assurées.

Vol au Puy-Notre-Dame

Dimanche dernier, M. Boureau, demeurant au Puy-Notre-Dame, avait tenu dans le Thonet un filet dit tramail, à un demi-kilomètre du moulin de Bouché. Quand il voulut aller le relever, cet engin, d'une valeur de 80 francs, avait disparu.

Aucun indice n'a pu jusqu'ici révéler l'auteur de ce vol.

Vagabondage

Des gendarmes de Martigné-Briand, de passage à Aubigné, ayant rencontré lundi dernier le nommé Auger, Lucien-Jean, lui demandèrent ses papiers. Ceux-ci ayant établi que leur possesseur n'avait pas de domicile fixe et n'avait pas travaillé depuis fort longtemps, les gendarmes lui ont déclaré que, le trouvant en état de vagabondage, ils le mettaient en état d'arrestation.

Courses de Saint-Georges-sur-Loire

M. le ministre de l'Agriculture, sur la demande que lui a adressée M. de Soland, député, a bien voulu accorder aux courses de Saint-Georges-sur-Loire un prix de 200 fr. qui sera affecté à une course au trot monté.

Courses de Cholet

Les courses de Cholet, primitivement fixées au 23 avril, sont renvoyées au dimanche 30 avril, et les cartes distribuées, bien que portant la date du 23, seront valables pour ces courses.

Concours hippique d'Angers

On vient d'arrêter le programme du Concours hippique des 20, 21 et 22 mai. Nous le publierons à temps. Pour aujourd'hui une bonne nouvelle seulement :

Un projet de tombola qui doit terminer cette réunion du prochain Concours hippique a déjà été annoncé; nous croyons pouvoir compléter comme il suit cette information.

Le lundi 22 mai, un cheval de trois ans sera acheté mille francs à l'un des exposants dans la 3^e catégorie, 2^e division, des cultivateurs faisant valoir eux-mêmes. Quatre mille billets de 50 centimes seront mis à la disposition du public pendant la période du Concours; le tirage de la tombola aura lieu le lundi 22 mai à trois heures, et le cheval mis en loterie sera immédiatement livré au gagnant sur la présentation de son billet.

Quel que soit le résultat du placement des billets, le Comité s'engage à verser au Bureau de bienfaisance le produit net de la loterie, garanti en tous cas au dit Bureau un versement minimum de cinq cents francs.

Ecole de médecine d'Angers

Vendredi 14 avril s'ouvre la session pour le deuxième examen de doctorat en médecine.

Le jury est composé de MM. Farabent, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

CHAPITRE VII

DE LA FATALE INFLUENCE QU'EUT SUR L'AVENIR DE SOLANGE LA FOLLE IMPRUDENCE DU COMTE DE CRESNE.

Pendant que le comte de Cresne accomplissait son funeste dessein, la gentille Solange, fraîche comme une rose nouvellement éclosie et légère comme un oiseau, parcourait, en fredonnant, les allées du jardin attenant au parc de la villa Dauphine. Elle va, vient et revient encore près de ses fleurs bien-aimées, se baissant devant chacune d'elles, pour l'admirer de plus près et semblant vouloir s'entretenir avec elle.

Est-ce donc que les jeunes filles ont un langage avec les fleurs?

s'est écrié un poète de vingt ans auquel la mort n'a pas permis de devenir un homme.

Jamais pensée ne fut ni plus vraie ni plus heureusement exprimée.

— Oh! que tu es jolie dans ton nid de verdure, chère petite violette d'automne, et comme mon bon père sera heureux de respi-

rer ton parfum! Tu veux bien que je te cueille, n'est-ce pas, mignonne! Et toi, mutine clochette toujours tremblante, toujours agitée. Que tu vas lui plaire avec ton blanc calice et tes jaunes étamines. Laisse-toi donc saisir, c'est pour père que je te prends, ne le sais-tu donc pas? Aussi bien, la saison s'avance, si je te laissais tu serais bientôt morte de froid.

Et, s'emparant une à une de toutes ces vassales, elle leur redisait avec tendresse le bonheur qu'elle leur réservait.

— Celle-ci, père la mettrait à sa boutonnière. Elle y ferait un merveilleux effet.

Celle-là, une magnifique pensée aux brillantes couleurs et aux larges pétales, il la presserait entre deux papiers sur lesquels il insérerait la date de ce jour, et dans vingt ans il prendrait encore plaisir à la contempler. Ces roses odorantes embaumeraient son appartement. Ces lys superbes réjouiraient ses yeux.

Oh! comme elle leur envoyait à toutes le plaisir qu'elles allaient lui causer!

Naïve enfant qui ne sait pas que la plus grande joie d'un père, c'est une caresse de sa fille.

Quand la chère petite fée eut terminé sa cueillette, elle considéra ses plates-bandes

dépouillées, lança dans les airs quelques roulades plus gaiement modulées les unes que les autres, puis elle chanta à pleine voix un refrain qui lui revint tout à coup à l'esprit.

Tout est fauché, la place est nette;
Nouez votre dernier bouquet,
Car la petite pâquerette
Est morte avec le serpolet.

L'auteur du libretto de *Manon Lescaut* ne devait certes pas se douter, en le composant, qu'un jour viendrait où une pure et chaste fille se plairait à répéter les chants de la grande pécheresse.

Prenait tout à coup un air sérieux :

— Qu'a-t-il donc, ce pauvre père chéri? Je l'aime pourtant de toute mon âme, je le lui dis et mon affection ne parvient pas à chasser ses soucis, car il en a, j'en suis certaine, il en a. Oh! je l'ai bien vu. Quand il est seul, son front se plisse, ses yeux, d'ordinaire si bons, lancent des éclairs, il ne peut demeurer en place. Je sais bien qu'il adorait ma bonne et sainte mère, que sa mort a été pour lui un coup terrible, mais enfin... Oh! il a d'autres chagrins; je veux les connaître et je les connaîtrai.

— Pourquoi me piquer? demanda-t-elle à une rose dont les épines viennent de pénétrer

dans sa chair. Est-ce pour m'avertir que c'est mal de la part d'une fillette de mon âge de chercher à connaître ce que son père veut lui cacher? C'est aimable à toi, petite maligne, mais tu n'auras pas raison de moi. Il faut que père soit heureux et il le sera, entends-tu, il le sera.

Et, satisfaite de la résolution qu'elle vient de prendre, elle recommença à gambader dans le parc.

— Je sais bien, continue-t-elle, quand elle a repris un peu de calme, je sais bien que père est sans cesse préoccupé de la pensée de me refaire une fortune. Il est si bon! mais que me faut-il donc de plus? Je ne manque de rien. Oh! la vilaine maison que cette Bourse où il passe ses journées entières... Comme je la hais! Sans elle il demeurerait toujours auprès de moi; il me semble que je l'égayerais si bien... mais non, il me la préfère. Oh sonne, c'est lui. Oh! je reconnais sa manière de s'annoncer... Je la reconnais entre mille. Drelin! drelin! drelin! Courons lui offrir mon bouquet. Vous n'aurez pas longtemps attendu, mes chéries.

(A suivre.)

Paris, président; Terrier, professeur de médecine opératoire, et Sebilleau, agrégé d'anatomie.
Douze candidats sont inscrits.

Un souvenir historique

Dans le discours ému qu'il a prononcé lundi, à l'ouverture de la session du Conseil général, M. le comte de Maillé a fait l'oraison funèbre de M. de Beaumont, conseiller général, décédé au mois de janvier dernier.

Disons à ce sujet que l'étendard du 18^e chasseurs ne fut point enlevé dans le cercueil du colonel de Beaumont, comme celui-ci en avait exprimé le désir. Il a été conservé au château de l'Essis, avec une superbe lettre écrite par M. le comte de Chambord, à la mort du comte de Beaumont, et dans laquelle le prince rappelle les émotions personnelles que lui causa la remise de l'étendard par son aïeul, le roi Charles X.

L'accident de la Chalouère

L'état de M. Thibault, la victime de l'accident de la Chalouère, est toujours le même. Hier soir, le malheureux n'avait pas encore repris connaissance. On lui fait prendre mécaniquement des aliments.

Au concours hippique

Samedi, au concours hippique de Paris, dans le *prix des dames*, Panurge, à M. Blavier, a obtenu un flot de rubans. Nous ne savons pas si Panurge appartient à M. Blavier, sénateur, ou à son fils.

Dégouté de la politique

M. le comte de Goyon, député catholique de Guingamp, écrit à *l'Indépendance bretonne* qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

« Las des luttes irritantes et stériles de la politique, il va mettre au service des malheureux de l'arrondissement les connaissances en médecine qu'il a acquises pendant cette législature tout en remplissant assidûment son mandat. »

Accident grave à la ménagerie Pezon

Un accident grave est arrivé à la ménagerie Pezon, à la foire du Trône.

Le dompteur Pierre présentait avant-hier soir pour la première fois deux grands lions de l'Atlas. L'un d'eux s'est jeté sur lui et, d'un terrible coup de griffe, lui a détaché le bras.

M. Pezon fils est entré immédiatement dans la cage, et maîtrisant les lions, malgré la fureur causée par la vue du sang, a pu faire sortir le blessé.

Le médecin de l'ambulance, à qui on a porté Pierre, et qui lui a donné les premiers soins, répond de sa vie.

Nous avons fait remarquer, lors de son passage à Saumur, la férocité des animaux, la témérité des dompteurs, et signalé l'imminence d'un accident.

On voit que nos prévisions n'étaient que trop certaines.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 10 avril. — Léon-Octave Moreau, rue de la Croix-Verte.

MARIAGES

Le 11 avril. — Fernand-Edmond-Charles Desous, sellier à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Lyon, a épousé Marie-Marguerite Labronie, couturière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 12 avril. — Marie Meunier, sans profession, 78 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 avril 1893

Après un début faible sur la publication à l'officiel des retraites aux Caisses d'épargne qui dépassent de 15 millions les versements pendant la première décennie d'avril, les cours se relèvent légèrement. Le 3 0 0 reste à 96 47 et le 4 1 2 à 106 67.

La Banque de France est à 3,890. Le Crédit Foncier est mieux tenu à 973. Son bilan du 28 février constate une augmentation de

4,100,000 sur les prêts hypothécaires se chiffant pour le mois par 7,378,000 fr.

La Société Générale est en train de regagner à 472 fr. les 6 25 détachés samedi dernier.

Le Crédit Lyonnais est sans changement à 762 fr. On paiera le 25 septembre prochain le complément du dividende de 30 fr. voté par l'assemblée du 6 avril, c'est-à-dire 17 50.

Le Comptoir National d'Escompte, conserve son avance au-dessus du pair à 505 fr.

L'action Immobilière de France est en progrès à 491 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran a un marché très suivi à 305 50.

Le prix d'émission des nouvelles actions du Comptoir des Fonds Nationaux est de 500 fr. payables 125 fr. en souscrivant, 125 à la répartition, 125 le 15 juin et 125 le 15 juillet.

Un droit de préférence est réservé aux actions anciennes qui valent sur le marché environ 740 fr. Le dividende distribué a été de 57 50 pour 1890-91 et de 60 fr. pour 1891-92.

Les Chemins Economiques cotent à 23 fr.

CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

A quoi le « *Tapiooa Hills* » doit donc sa réputation, demandait-on? A ce qu'il est le meilleur tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

Chronique Agricole

LES GELÉES PRINTANIÈRES ET LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Erreurs commises par l'abbé Fortin

Les viticulteurs qui consultent les almanachs de l'abbé Fortin, pour prévoir les gelées printanières qui peuvent dévaster leurs vignobles, sont nombreux. Il est bon de leur dire la vérité à ce sujet.

M. Gabriel Guibert, météorologiste distingué, vient de publier une brochure intéressante à la librairie Bruffert, 26, rue Saint-Jean, à Caen, dans laquelle il prend corps à corps le travail de l'abbé Fortin, et détruit ses affirmations.

On sait que M. l'abbé Fortin, curé de Challette (Loiret), prévoit le temps, à longue échéance, en se basant sur l'observation des taches solaires et d'un *magnétomètre* nouveau. Il a publié un almanach en 1892.

M. Gabriel Guibert a comparé cet almanach aux constatations enregistrées chaque jour par le bulletin central météorologique de France.

Cette confrontation lui a permis d'infliger de nombreux démentis aux prévisions bien élastiques et bien vagues de l'abbé Fortin.

Cet insuccès aurait dû calmer l'abbé Fortin: il n'en est rien. L'almanach de 1893 a paru, chantant victoire. Il est bon de signaler cette hardiesse aux journaux qui, ainsi et inconsciemment, trompent le public et les agriculteurs.

M. Guibert a analysé jour par jour les prétendues prévisions de l'almanach 1892, et est arrivé facilement à montrer que ces prévisions sont de véritables *mystifications*. Mathieu de la Drôme a ainsi un successeur qui marche sur ses traces, avec cette différence que Mathieu de la Drôme annonçait la pluie ou le beau temps suivant les régions; et comme il était difficile de ne pas rencontrer, à toutes époques, quelque point du globe où la prophétie ainsi formulée avait dû s'accomplir, on pouvait largement admirer le prophète.

Notre crédulité fait toute la science de ces novateurs; il est bon de démasquer leur science en en montrant les défauts et les faiblesses.

Peut-on prévoir les gelées printanières qui, à la longue, détruiront nos vignobles? C'est possible.

On a remarqué qu'il existe une certaine relation entre l'état hygrométrique de l'air et la nébulosité du ciel; il s'agit donc d'observer l'humidité de l'atmosphère au coucher du soleil et la température de l'air à ce même moment.

M. Kammermann a, sur cette donnée, établi un procédé de prévision des gelées, qui se trouve décrit dans la *Vigne française*.

Ce procédé consiste à prendre la température sur un thermomètre à boule mouillée à 3 heures du soir et à soustraire la différence déjà constatée entre cette température et celle que l'on

a enregistrée à six heures du matin, la veille, sur un thermomètre ordinaire.

Supposons que le soir du 15 avril nous lisions sur le thermomètre à boule mouillée 4 degrés au-dessus de 0°. La différence entre la température prise sur un thermomètre ordinaire à 6 heures, le matin du 15 avril, et la température de la veille à 3 heures du soir, sur un thermomètre mouillé étant 3 par exemple, nous établissons que 4 moins 3 donne un degré au-dessus de 0.

Dans ce cas on peut prévoir qu'il gèlera le lendemain.

Des dates probables des principaux abaissements de température ont été établies pour certaines régions. On dit que c'est sur ces dates que sont basées les prévisions du temps de certains météorologistes.

Ces dates semblent donner raison aux proverbes de nos pères, religieusement conservés dans certaines familles.

Les 23 et 25 avril; les 3, 4, 5 et 6 mai sont des dates redoutées aujourd'hui; ce sont les *cavaliers* de nos pères. Il y avait aussi les *saints de glace* et surtout saint Gervais, le 13 mai, QUI SANS FROID NE VA JAMAIS.

Mais il ne s'agit pas simplement de prévoir; il faut aller plus loin et préserver les vignes du danger qui s'annonce. Que faire?

Pour les cépages existants, il est trop tard de donner le conseil de ne cultiver que des cépages à débourrement tardif; mais on pourra retarder leur débournement par des moyens artificiels tels que des badigeonnages faits avec des dissolutions concentrées de *sulfate de fer*; la taille tardive et à longs coursons paraît retarder l'époque du débournement. A cet effet, on taille sur six yeux, et quand la période des gelées est écoulée on rabat sur deux yeux.

Le refroidissement nocturne est toujours plus intense près du sol et il diminue à fur et à mesure qu'on s'en éloigne. Là où on le peut, on conduira les vignes en *hautains* et en treilles. Il faut proscrire les cultures intercalaires, tenir le sol propre, ne provoquer aucun labour.

On a proposé d'établir entre le sol et les espaces célestes un écran pour éviter le rayonnement nocturne, écran formé par des nuages artificiels de fumées abondantes, provoquées par la combustion du foin, des feuilles mortes, des mauvaises herbes, arrosés avec des huiles lourdes ou du goudron. Ce moyen est excellent; son plus grand défaut n'est pas d'être coûteux, mais de n'être sérieusement efficace que quand il est général dans toute une contrée. Dans l'Est, des Syndicats se sont formés dans chaque village et, moyennant une cotisation d'environ 20 fr. par hectare, un matériel important a été acheté, une surveillance intelligente a lieu aux époques où les gelées sont à craindre, et on a préservé ainsi des contrées entières du terrible fléau.

Quand ferons-nous ainsi dans le Saumurois, où nous n'avons pas même pu nous concerter pour rendre obligatoire le traitement contre le mildiou? Un propriétaire qui voudrait, seul, employer les nuages artificiels sur son vignoble risquerait fort de voir ces nuages — assez coûteux — sauvegarder les vignobles du voisin et pas du tout les siens.

On a démontré que c'était un dégel rapide qui tuait les plantes plutôt que la gelée elle-même. Il faut donc maintenir l'écran nuageux au lever du soleil. L'espace nous manque pour parler des foyers ingénieux de M. Lestout et de son thermomètre avertisseur, ou des fusées *Hégibus*, qui allument automatiquement les foyers destinés à produire la fumée.

Nous nous bornons à rappeler aux viticulteurs saumurois, qu'il y a quinze ans les gelées printanières étaient très fréquentes, et que pendant les douze dernières années, il en a été si peu question qu'on a oublié les tentatives faites, il y a quinze ans, pour remédier au mal.

On cherchait, alors, par des abris *protecteurs mobiles* à mettre la vigne à l'abri de tout danger; on commençait à recouvrir les vignes de paillassons, de capuchons, de toiles protectrices.

En Champagne, actuellement encore, au moyen de planches, on garantit les vignes contre le vent dominant et les rayons du soleil levant.

Dans le Saumurois et dans la Haute-Saône, on revient à ces excellentes précautions pratiques et d'une efficacité incontestable. Protéger surtout les jeunes vignes greffées, dont la plantation a coûté si cher, c'est faire œuvre d'intelligence.

On emploie donc, cette année, chez quelques viticulteurs de l'Anjou et du Saumurois des capuchons de paille, ou enveloppes de paille, beaucoup plus grandes que celles qui recouvrent les bouteilles de champagne.

L'air et le soleil pénètrent sous ces enveloppes, pendant la quinzaine dans laquelle on s'en sert comme abri; leur surface supérieure est tellement faite qu'elle forme toujours écran vers les espaces célestes. Elles peuvent servir plusieurs années; elles coûtent 35 fr. le mille. C'est une bien faible dépense comparativement aux avantages qu'elles offrent d'une protection assurée.

Après avoir dépensé les sommes considérables que chacun connaît, pour reconstituer un vignoble, il nous paraît ridicule de ne pas continuer l'œuvre de sauvegarde et de salut en ne protégeant pas les jeunes vignes, au moyen de capuchons en paille, et aussi les vignes plus âgées, au moyen de paillassons que l'industrie arrivera à fabriquer à très bon compte, avant peu. G. DE CAPOL.

Dernières Nouvelles

DANS L'ARDÈCHE

Un incident s'est produit à la séance d'hier au Conseil général.

La commission des finances ayant conclu au rejet du crédit pour le monument de M. Jules Ferry, le docteur Foubartlet, conseiller républicain, a protesté contre le rejet et fait l'apologie du rôle et de l'œuvre politique coloniale de M. Ferry.

M. de Montgolfier, député, a protesté contre l'apologie de M. Ferry.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN BELGIQUE

La proposition Janson, en faveur du suffrage universel, conférant le droit de vote à 21 ans, a été repoussée.

La Chambre a rejeté successivement différentes propositions de révision.

On parle d'une proposition mixte accordant deux voix aux pères de famille.

Le conseil général du parti ouvrier, réuni en séance plénière, a décrété la grève générale immédiate.

Voici le texte du manifeste qui a été placardé cette nuit:

« Appel au peuple. »

« La Constituante a rejeté le suffrage universel; le peuple ne peut pas accepter cette décision. Le conseil général du parti ouvrier, confirmant ses résolutions précédentes, déclare qu'il y a lieu de recourir à la grève générale immédiate. »

La garde civique est prête à marcher au premier appel, avec des vivres dans le sac. Jusqu'à présent, on ne signale rien de grave.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE L'ÉTOILE)
Au bout de cinq jours le malade dort toute la nuit dans son lit.
Le Flacon: 5 fr. franco contre mandat postal. E. F. LECHAUX, Pharm. Ch^e, BORDEAUX

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Pois moyens,	1/2 litre	0,50	litre	0,95
— extra,	—	0,60	—	1,10
— très fins,	—	0,70	—	1,60
— extra fins,	—	0,95	—	1,75
Haricots verts,	—	0,50	—	0,90
— extra recommandé,	—	0,55	—	1,00
— extra fins,	—	0,90	—	1,60
Flageolets,	—	0,60	et	0,90
Asperges,	la boîte,	1,25	et	1,80
Haricots de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande,	—	—	—	—
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.				

Le Gérant: G. JOURAUST

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V, N° 406 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres:

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire: Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité: 30 jours. Prix des billets: 1^{re} classe, 163 fr. 50 c.; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Avis. — Ces billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PRIME GRATUITE

à tous nos Abonnés et Lecteurs

Les personnes qui s'intéressent aux questions pomologiques, aux maladies des arbres fruitiers, aux insectes nuisibles, à la fabrication et à la conservation des poirés et des cidres, à l'arboriculture fruitière, recevront gratuitement, sur une simple demande, un abonnement de trois mois au journal *Le Cidre*, organe officiel du Syndicat pomologique de France, Revue internationale des Industries agricoles, horticoles, pomologiques et fruitières.

Chaque numéro se compose de 72 pages in-8 raisin et contient la matière d'un volume ordinaire.

Ecrire à M. Eugène Vimont, officier d'Académie, directeur du *Cidre*, 33, rue J.-J.-Roussseau, Paris.

Marché de Saumur du Samedi 8 Avril

Froment-commerce, l'hectolitre	15 50	Boeuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	15 35	Veau	1 60
Méteil	18 25	Mouton	2 40
Seigle	11 10	Porc	1 60
Orge	9	Poulets la couple	4
Avoine	10 50	Dindonneaux	18
Sarrasin	19	Canards	4 50
Haricots blancs	18	Oies	9
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	13	(Enfs la douzaine	70
Noix	13	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	15		115
Sel les 100 kil.	14	Luzerne	115
Son	14	Paille	65
Pommes de terre, la barrique,	8	Huile de noix, 50 kil.	130
la culasse de 157 kilog.	46	les 52 kilog. 500	
Farine, 1 ^{re} qual., le kil.		id. 2 ^e	
id. 2 ^e id. Of. 30		id. 3 ^e	
id. 3 ^e id. Of. 28		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Sauzay et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	120 à 130
Varrains	110 à 120
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	80 à 100
Saint-Léger et environs	70 à 90
Varrains et environs	80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs	60 à 70
La Vienne	60 à 70
Cidre de Bretagne	la barrique 31 à 38
Cidre de Normandie	36 à 40

AVIS

Les créanciers de M. GEORGES PERDRIER, ancien propriétaire du Café de l'Union, à Saumur, rue de la Comédie, qui n'auraient pas reçu, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs amis, une circulaire concernant la répartition d'une somme qui appartient à M. Perdrier, sont invités à se présenter à l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, sequestre judiciaire de la somme à distribuer.

Etude de M^e DEMAZIÈRE, notaire à Channay (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

TERRE DE MAULNE

Située communes de Broc et de Chalonnnes (Maine-et-Loire), de Marçilly-sur-Maulne et de Villiers-au-Bouin (Indre-et-Loire),

Comprenant: le château de Maulne, huit fermes et un moulin, le tout d'un seul tenant, contenant 110 hectares 70 ares 80 centiares.

BELLE CHASSE.

S'adresser, pour tous renseignements et pour visiter:

1^o A M. GOUPL, propriétaire à Ballée (Mayenne);

2^o Et à M^e DEMAZIÈRE, notaire à Channay (Indre-et-Loire).

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

A VENDRE très joli COB, 8 ans, absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou attelé à une charrette anglaise.

S'adresser au bureau du journal.

Cabinet de M. P. ROBIN

Arbitre de commerce

Rue de la Roë, 36, à Angers.

Restaurant Bourgeois

DE PREMIER ORDRE

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de changement de position

Belle situation. Excellente clientèle

Conditions très avantageuses.

S'adresser, pour renseignements et traiter, audit M. ROBIN.

APPARTEMENT

A LOUER

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit-Thouars, n° 5.

Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que la Librairie GARNIER FRÈRES ouvre en ce moment une souscription au *Nouveau Dictionnaire National de Bescherelle*. Nous n'avons plus à faire l'éloge de ce bel ouvrage, que la dernière révision a mis au courant des réformes introduites récemment dans l'orthographe de certains mots de la langue française, et qui a scrupuleusement enregistré les dernières découvertes scientifiques. Faisons seulement remarquer que les nouveaux souscripteurs bénéficient de nombreuses cartes géographiques ajoutées à l'ouvrage, et de tableaux synoptiques consacrés aux arts, aux sciences et à l'industrie, et dessinés avec beaucoup de goût. Ces heureuses adjonctions font aujourd'hui du *Nouveau Dictionnaire de Bescherelle* un ouvrage sans rival. — (184 livraisons à 50 cent.)

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSION

13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal *LA JEUNE MÈRE*, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE
23, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70
Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.
Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS: Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les Jours. Fraicheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Cupisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, Imprimerie PAUL GODDET.

EPICERIE CENTRALE 28 rue St-Jean

P. ANDRIEU **FELIX POTIN**

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MARI,